

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JESSIE BÉRUBÉ	Numéro de permis 2018368	Date d'inspection Le 25 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie les Farfelues		Numéro de téléphone (506) 235-2196	
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de ma visite.
- Les enfants dinent à mon arrivée.
- Des activités selon l'intérêt des enfants sont montées quotidiennement.

original signé par
Mona Martin

Le 25 février 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Jessie Bérubé

Le 25 février 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date